

Newsletter

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX
POUR PERSONNES ÂGÉES ET POUR PERSONNES
HANDICAPÉESDES CPOM OBLIGATOIRES À PARTIR DU
1^{er} JANVIER 2017

Les contrats d'objectifs et de moyens, introduits au début des années 2000 sur la base du volontariat, deviennent obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une grande partie des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes handicapées.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015 et la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 imposent en effet la conclusion de tels CPOM à compter du 1^{er} janvier prochain. Il s'agit de contrats devant fixer des objectifs d'amélioration du service rendu et d'évolution de l'offre sur 5 ans et prévoir l'enveloppe financière en contrepartie que les établissements et services devront impérativement respecter. Plusieurs milliers d'entre-eux étant concernés*, les textes prévoient une mise en œuvre étalée sur 5 ans dans le champ des établissements pour personnes âgées et de 6 ans pour le champ du handicap et pour les SSIAD. Les directeurs généraux des agences régionales de santé travaillent actuellement avec les Présidents de conseils départementaux à l'élaboration de calendriers prévisionnels de passage des uns et des autres sous CPOM obligatoires. Certains de ces calendriers ont été rendus publics dans certaines régions, dans d'autres ils devraient l'être au plus tard le 31 décembre 2016.

Des décrets et arrêtés d'application ont été élaborés par le Gouvernement. Ils devraient être publiés fin novembre-début décembre. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, en cours de discussion au Parlement, prévoit quelques changements supplémentaires sur le périmètre des établissements concernés (ex : CAMSP) ou sur le régime juridique de ces contrats (ex : nature des financements complémentaires soins et dépendance des EHPAD, frais de siège...).

Les gestionnaires doivent donc se préparer à cette évolution. Quels sont leurs points forts et leurs points faibles, leur stratégie d'évolution à 5 ans, leur marge de manœuvre financière, les compétences dont ils auront à l'avenir besoin...

* Sont concernés les EHPAD, les résidences autonomie, les petites unités de vie médicalisées, les établissements et services pour enfants et adolescents handicapés, les ESAT, CRP, CPO, MAS, FAM, SAMSAH, SSIAD et SPASAD.

LES EHPAD : UNE RÉFORME TARIFAIRE QUI
ENTRERA EN VIGUEUR AU 1^{er} JANVIER 2017

D'ici fin novembre-début décembre, les décrets et arrêtés réformant la tarification des EHPAD devraient paraître au Journal Officiel. Nouvelles modalités de calcul des enveloppes dépendance et soins sont notamment à l'ordre du jour.

Dès le 1^{er} janvier 2017, un nouvel outil s'imposera à tous ces établissements qu'ils aient ou non conclu un CPOM : l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD).

LES ESAT : CHANGEMENT DE FINANCEUR À
COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017, PRENEZ VOS
PRÉCAUTIONS

A compter du 1^{er} janvier 2017, le budget de l'activité sociale des ESAT ne sera plus financé par l'Etat mais par l'assurance maladie. Ainsi en a décidé la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016. Si les ARS seront toujours compétentes pour fixer les tarifs en question, ce seront désormais aux caisses d'assurance maladie de les régler. Les gestionnaires ont tout intérêt à vérifier auprès de l'ARS et de la caisse qui devra payer que cette dernière a bien été destinataire de l'arrêté de tarification 2016 de leurs ESAT. Et ce pour payer les douzièmes provisoires 2017 tous les 20 de chaque mois en attendant que le tarif 2017 soit fixé par l'ARS.

CONTACTS



VALENTIN DOLIGÉ
Responsable du pôle social & médico-social
Associé Expert-comptable
Commissaire aux comptes
vdolige@orcom.fr
02 38 77 76 75



RÉMI PRUNIER
Directeur de mission
rprunier@orcom.fr
02 38 77 76 75

Retrouvez toutes nos offres sur www.orcom.fr



PRÉSENTATION PÔLE SOCIAL & MÉDICO-SOCIAL

Afin de répondre aux exigences du secteur, l'intervention de notre pôle dédié vous garantit l'expertise de spécialistes, dont l'expérience s'est développée dans le cadre de nombreuses missions réalisées et de formations régulières suivies assurant la mise à jour des compétences.



- ▶ Une restitution imagée des éléments financiers.
- ▶ Un Flash Infos sectoriel trimestriel.
- ▶ Une équipe pluridisciplinaire spécialisée.
- ▶ Des partenaires privilégiés.
- ▶ Un agrément ANESM.

QUELQUES UNES DE NOS RÉFÉRENCES



NOTRE OFFRE DÉDIÉE

NOS OFFRES "INCONTOURNABLES"

Conseil et expertise-comptable

- Information financière et comptes annuels
- Consolidation
- Budget & reporting
- Suivi juridique & options fiscales
- Paies & charges sociales
- Conseil en organisation

Audit & commissariat aux comptes

- Commissariat aux comptes
- Commissariat aux apports
- Audit systèmes d'informations
- Audit social
- Audit juridique
- Diagnostic 360°

NOS OFFRES "ACCÉLÉRATEURS"

Accompagnement au changement & à la transition

- Coopération & rapprochement
- Evaluation externe
- Négocier et mettre en oeuvre un CPOM
- Financement
- Système d'informations

Ressources humaines & conseil social

- Formation
- Recrutement
- GPEC : conseil / coaching
- Audit RH
- Conseil social

À PROPOS D'ORCOM

Orcom, créé en 1979, est un groupe* d'expertise-comptable, d'audit et de conseils. Orcom s'appuie sur une équipe de plus de 650 collaborateurs et 36 associés Experts-comptables et Commissaires aux comptes accompagnant plus de 10 000 clients en France et dans leurs développements à l'international. Orcom est implanté dans 23 sites en France à travers 7 régions.

* Groupe Orcom : 3 marques pour une complémentarité de compétences
Orcom : expertise-comptable, audit & conseil
Stratorial Finances : gestion & conseil en finances publiques
Actiforces : gestion des ressources humaines

Retrouvez toutes les informations relatives au secteur social et médico-social sur la page dédiée de notre site Internet.